

## VILLE DE LA CLAYETTE

### Compte-rendu du Conseil municipal du 11 mai 2017

Etaient présents : M. le Maire M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - Mme Sylvie DELANGLE - M. Jean-Louis BAILLY - Mme Danièle THEVENET - Mme Eliane PLASSARD - M. Daniel VIODRIN - M. André COLLANGES - M. Marc GARMIER - Mme Sylviane LIARD - M. Marc DUPERRAY - Mme Valérie MICHEL - Mme Marion GODARD-PERRIN - M. Guy PREVOST - Mme Marie-Agnès JAMES-DURY

Absents excusés : Mme Liliane DUCOURET représentée par M. Jean-Louis BAILLY  
Mme Elodie TAILHARDAT représentée par Mme Marion GODARD-PERRIN  
Mme Véronique CHALTON représentée par M. Guy PREVOST

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur André COLLANGES est désigné secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2017

Le compte-rendu de la séance du 23 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire

- 2017/19 Location d'un véhicule pour les services techniques du 2 mai au 28 juillet au garage Martinot pour un montant de 1 260 € HT
- 2017/20 Signature d'un contrat pour l'isolation d'un bâtiment communal avec la société BONGLET pour un montant de 8 961.70 € HT
- 2017/21 Signature d'un contrat pour le remplacement de tuiles sur le toit de la mairie avec la société ROUSSEAU pour un montant de 6 336.80 € HT
- 2017/22 Signature d'un contrat pour la restauration d'un mur impasse Luminet avec la société J.J. COMTE pour un montant de 1976 € HT
- 2017/23 Signature d'un contrat pour l'achat d'un logiciel avec la société JVS MAIRISTEM pour un montant de 970 € HT
- 2017/24 Signature d'un contrat pour la fourniture de peinture routière avec la société THEODORE pour un montant de 2 096 € HT
- 2017/25 Signature d'un contrat pour la fourniture d'une tondeuse avec la société VERNAY pour un montant de 1 640.83 € HT
- 2017/26 Signature d'un contrat pour la fourniture d'un souffleur de feuilles avec la société VERNAY pour un montant de 582.50 € HT
- 2017/27 Signature d'un contrat pour la fourniture de produits phytosanitaires avec la société SOUFFLET VIGNE pour un montant de 2 451.90 € HT
- 2017/28 Signature d'un contrat avec la société NATIONALE INCENDIE pour le remplacement d'extincteurs pour un montant de 2 967 € HT et pour un contrat d'entretien pour un montant de 456.70 € HT
- 2017/29 Signature d'un contrat pour des travaux électriques avec la société GUIPPE Grégory pour un montant de 1 312.12 € HT
- 2017/30 Signature d'un contrat pour le désamiantage de la mairie avec la société AIRCLEAN PRO pour un montant de 18 265 € HT
- 2017/31 Signature d'un contrat pour la fourniture de matériel de signalisation avec la société ISOSIGN pour un montant de 1 415.86 € HT

### **Budget général - Décision modificative n°1**

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications doivent être apportées au budget général de la Commune, pour ouverture de nouveaux crédits, destinés à couvrir des dépenses non prévues au budget primitif.

#### ***Fonctionnement***

Dépenses			Recettes		
6718	Charges exceptionnelles	+ 2 500 €	70845	Mise à disposition auprès du GFP de rattachement	+ 3450 €
6748	Subvention BA à caractère adm.	+ 950 €			

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget général de la Commune, adopté le 13 avril 2017,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget général telle que présentée ci-dessus.

### **Budget annexe « camping »- Décision modificative n°1**

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications doivent être apportées au budget annexe « camping », pour ouverture de nouveaux crédits, destinés à couvrir des dépenses non prévues au budget primitif, et prise en compte de l'amortissement de la subvention d'équipement versée en 2016 à la société CAMPOVERT.

#### ***Fonctionnement***

Dépenses			Recettes		
61523-2	Réseaux	+ 950 €	774	Subvention du budget général	+ 950 €
68-042	Dotations aux amortis.	+ 5 000 €			

#### ***Investissement***

			Recettes		
			280422-040	Subv. D'équipt versée aux personnes privées	+ 5 000 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget annexe « camping », adopté le 13 avril 2017,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget annexe « camping » telle que présentée ci-dessus.

### **Frais de fonctionnement des écoles - Modalités de dérogation des élèves résidant dans des communes extérieures et participation des communes**

Vu l'article L 212-8 et l'article R 212-21 du code de l'éducation, définissant les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix et 2 abstentions :**

- dit qu'un contact sera pris avec les communes de résidence des élèves sollicitant une inscription dans un établissement scolaire de LA CLAYETTE pour la rentrée 2016-2017, et qu'un courrier sollicitant une prise en charge partielle du coût de fonctionnement leur sera ensuite adressé ;
- fixe le montant de cette participation à 65% du coût de fonctionnement par élève, pour l'année scolaire 2016-2017, susceptible d'évolution dans les années suivantes ;
- dit, qu'en cas de refus de la Commune de résidence de participer financièrement, seuls les élèves remplissant l'un des critères suivants pourront être acceptés :
  - o l'assistante maternelle (rémunérée) habite à LA CLAYETTE
  - o un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans une école de LA CLAYETTE (collège non pris en compte).

M. Marc GARMIER s'interroge sur le taux de 65% car le solde reste à charge pour la commune et demande si la compétence pourrait être prise en charge par la CC

#### **Mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais**

Dans le cadre de la préparation du transfert de la compétence « bibliothèque » à la CCLCCB, et suite au départ en retraite d'un agent de la Médiathèque de CHAUFFAILLES, il est proposé de mettre à disposition de la CCLCCB un agent actuellement en poste à la bibliothèque Quartier Livres, avec accord de l'agent, à raison de 7 heures hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2017. Le traitement et les charges afférentes seront remboursés à la Commune par la CCLCCB.

Entendu cet exposé,

Considérant l'accord de l'agent concerné

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- prend acte de la mise à disposition d'un agent communal auprès de la Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2017, à raison de 7 heures hebdomadaires, dans le cadre de la préparation du transfert de la compétence « bibliothèque » à la CCLCCB ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCLCCB, concernant les modalités de cette mise à disposition.

#### **Régularisation de l'exploitation d'une installation de collecte de déchets inertes**

En février 2017, un dossier d'enregistrement (régularisation) de installation de collecte de déchets inertes, située chemin de Combabon et utilisée par les services municipaux, a été déposé en Préfecture, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Une consultation du public a eu lieu du 27 mars au 24 avril 2017 inclus, dans les communes de LA CLAYETTE, BAUDEMONT, LA CHAPELLE SOUS DUN et VARENNES SOUS DUN.

Une publication a également été assurée dans le JSL et l'Exploitant agricole, et sur le site internet de la Préfecture. Aucune remarque n'a été formulée.

Vu les dispositions du code de l'environnement, notamment livre V, titre 1<sup>er</sup>, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable pour l'exploitation de cette installation de collecte de déchets inertes.

### Aire de loisirs - Choix d'un prestataire pour l'appel à projets 2017

Madame Sylvie DELANGLE, Maire Adjoint, rappelle qu'un appel à projets a été lancé pour le recrutement d'un prestataire en vue de l'animation de l'aire de loisirs pour l'été 2017.

Il est proposé de retenir le projet présenté par la société AIR ACRO LOISIRS, aux conditions suivantes :

- Période d'ouverture : du 8 juillet au 27 août inclus.
- Redevance de 150 € pour la période, incluant les frais d'eau et d'électricité.
- Fourniture impérative de l'attestation d'assurance 2017 du prestataire.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions :

- Décide de retenir la proposition de la société AIR ACRO LOISIRS ;
- Dit que le montant de la redevance sera de 150 €, pour la période du 8 juillet au 27 août inclus, charges d'eau et d'électricité comprises ;
- Autorise le Maire à signer la convention, avec ladite société, sous réserve de la production de l'attestation d'assurance pour l'année 2017

M. Marc GARMIER dit qu'il faudra être vigilant et connaître les coûts pour la commune particulièrement en électricité et eau.

### Questions diverses

#### M. le Maire

- Informe de la remise du compte-rendu d'activité du policier municipal
- Signale la lettre de remerciements de la FNATH pour la subvention

#### Mme Marion GODARD-PERRIN

- Rappelle sa demande de repérage d'emplacement pour rampe handicapé devant son magasin

#### M. Marc DUPERRAY

- Le mur longeant l'accès à l'école maternelle est sale (il faudra faire un courrier aux propriétaires)

#### M. Marc GARMIER

- Débroussaillage du pré de la piste. M. le Maire indique que la procédure d'expulsion suit son cours

#### M. Grégory VAISAND

- Demande de la société FESTI LOISIR d'élagage de branches mortes pour installation d'une tyrolienne le 03 juin (réponse à faire)

#### M. Pierre BODET-DESBOT

- La décoration du 23 rue centrale sera réalisée de particulier à particulier
- Tout se passe bien pour la pagode

Séance levée à 21h40

**Prochaine séance : jeudi 22 juin à 20h**